

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Déclaration de Maladie

M22- 0011561

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 02275 Société : Royal air Maroc

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : SMASSI EL JUSTAPHA A61U26

Date de naissance : 01/08/1952

Adresse : 1st ATTADOUNI Rue 6 N°61 oufia casablanca

Tél. : 05 49 34 27 52 Total des frais engagés : 1776,40.Dhs
05 22 89 43 82

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 15/04/2023

Nom et prénom du malade : OMARA AZIZA Age: 60

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Refraction + Sechrose oculaire

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : casablanca Le : 15/04/2023

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15.10.2023	CS		250 DH	<i>Dr Nidal Mousa OPHTALMOLOGISTE Lot Dar Darna, Imm. BSA 3ème étage App. N°14, Azhar Oulfa - Casablanca Tél : 05 20 42 30 79</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fourisseur	Date	Montant de la Facture
<i>LE PHARMACIE CASABLANCA Date 15/10/2023</i>	15/10/2023	26,00

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
<i>VITAMINOTHERAPEUTIQUE Azhar Oulfa Casablanca</i>	16/10/2023	INPE: 065040891 Dabili				1500,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	
H	25533412 21433552 00000000 00000000
D	00000000 00000000
G	35533411 11433553
B	

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Nidal MATAA

OPHTHALMOLOGISTE

Adultes & Enfants



د. نidal متاع

طب وجراحة العيون

كبار وصغار

خريجة كلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء

Diplômée de la faculté de médecine et de pharmacie de Casablanca

15 avril 2023

Mme OMARA Aziza

STERDEX OU MAXIDROL PD

1 app par jour le soir avant le coucher pendant 7 jours

26.04

**STE PHARMACIE HAMZA
CASABLANCA**
Lot. Haj Khalid Rue N° 3 B36 64
Casablanca - Tel: 05 20 42 93 10 28



**Dr Nidal MATAA
OPHTHALMOLOGISTE**
Lot. Dar Darna, Imm. B36, 3^{ème} étage,
Appt. N°14, Azhar, Oulfa - Casablanca
Tél : 05 20 42 35 79

تجزئة الدار دارنا، عمارة B36، الطابق الثالث مع المصعد، شقة 14 الأزهر، (مدخل فرج السلام)، الألفة - الدار البيضاء

Lot. Dar Darna, Imm. B36, 3^{ème} étage avec ascenseur, Appt. N°14, Azhar, (Entrée Farah Essalam), Oulfa - Casablanca

⌚ 05 20 42 35 79 ☎ 06 88 52 84 89 ✉ contact@csophtalmologie.ma



VIT VISION OPTIC



Opticien - Optometriste - Contactologue

Facture N°: № 0221479

Casablanca le : 16/05/23.

Mme/Mr: OHARA · A212A

Dr : NIDAL MATAA

INPE: 065040891
Djillali

VL

OD: -3,75 (-1,75 à 110)
OG: -4,00 (-0,75 à 135)

VP-Add

Monture

.....
600,00 DH

OD:

OG:

Verres

des anti-reflets incassable

1600,00 DH

Total à payer: 1500,00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : Mille -

cinq cent DHs

Payé Espéce

Cachet et signature

*L'OPTIQUE D'ARTISAN OPTIC
AZHAR OULFA OPTOMETRISTE
LOT DAR DARNA, BÂTI 36, MAGASIN N° 22
TÉL: 05 20 40 53 39 - GSM: 06 61 96 39 65 - vitvision.optic@gmail.com*

تجزءة النار دارنا، عمارة «ب» 36، محل رقم 22 الأزهـر (مدخل فرح سلام) الألفـة - الدار البيضاء

Lot Dar Darna Immeuble «B» 36, Mag N° 22 Azhar (Entrée Farah Salam) Oulfa - Casablanca

Tél.: 05 20 40 53 39 - GSM.: 06 61 96 39 65 - vitvision.optic@gmail.com

ICE : 003005287000079 - INPE : 065040891- RC : 552819 - IP : 51763237 - Patente : 36205293

Dr Nidal MATAA

OPHTALMOLOGISTE

Adultes & Enfants



د. نidal متاع

طب وجراحة العيون

كبار وصغار

خريجة كلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء

Diplômée de la faculté de médecine et de pharmacie de Casablanca

15 avril 2023

Mme OMARA Aziza

Monture + verres correcteurs

Antireflets

OD = - 3.75 (- 1.75 à 110°)

OG = - 7.00 (- 0.50 à 135°)

Aziza Oulfa CSA
Lot. Dar Darna, Imm. B36, 3^{ème} étage,
Appt. N° 14, Azhar, Oulfa - Casablanca
OPTICIEN - OPTOMETRISTE
VISION OPTIC

Dr Nidal MATAA
OPHTALMOLOGISTE
Lot. Dar Darna, Imm. B36, 3^{ème} étage,
Appt. N° 14, Azhar, Oulfa - Casablanca
Télé : 05 20 42 35 79

تجزئة الدار دارنا، عمارة B36، الطابق الثالث مع المصعد، شقة 14 الأزرق، (مدخل فرج السلام)، الأ Lange - الدار البيضاء

Lot. Dar Darna, Imm. B36, 3^{ème} étage avec ascenseur, Appt. N°14, Azhar, (Entrée Farah Essalam), Oulfa - Casablanca

📞 05 20 42 35 79 📞 06 88 52 84 89 ✉ contact@csophthalmologie.ma